



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



UPOV/C/VI/1  
Original : allemand  
Date : 26 juillet 1972

INTERNATIONALER VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION OF  
NEW PLANT VARIETIES

CONSEIL

Sixième réunion

qui se tiendra à Genève, Suisse,  
les 8 et 9 novembre 1972

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Admission des observateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du rapport de la cinquième réunion du Conseil (documents UPOV/C/V/28 et 28 Add.)
5. Rapport succinct du Président sur les résultats de la cinquième réunion du Groupe de travail consultatif
6. Rapport annuel pour 1971
7. Rapport financier pour 1971 et rapport du Gouvernement suisse concernant la vérification des comptes
8. Programme et budget pour 1973, ainsi que propositions relatives aux contributions des Etats membres
9. Fonds de roulement
10. Modification des règlements internes suivants par suite de la succession de l'OMPI aux BIRPI :
  - i) Règlement administratif (document UPOV/C/IV/5)
  - ii) Règlement financier (document UPOV/C/IV/5)
11. Rapports concernant les progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique présentés par
  - i) les Etats signataires
  - ii) les Etats intéressés

---

N.B. La réunion se tiendra au siège de l'UPOV (32, chemin des Colombettes, Genève) et s'ouvrira le 8 novembre 1972 à 10 heures.

12. Symposium
13. Principes directeurs pour l'examen préalable des variétés nouvelles et arrangements relatifs aux essais en commun
14. Rapports présentés par les Etats membres sur l'harmonisation des listes nationales d'espèces pouvant bénéficier de la protection (résolution UPOV/C/V/32) et sur d'autres progrès réalisés dans les Etats membres
15. Harmonisation des taxes
16. Elections
  - i) Vice président du Conseil
  - ii) Présidents des Groupes de travail techniques
  - iii) Président du Groupe de travail sur les dénominations variétales
17. Date de la prochaine réunion
18. Questions diverses

/Fin du document/